

Nouméa, le 29 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un aller-retour supplémentaire pour les étudiants ultramarins néo-bacheliers pendant la première année d'études

Le comité Interministériel des Outre-mer CIOM de juillet 2023 a acté de nouvelles mesures de Continuité Territoriale. Le Ministre délégué chargé des Outre-mer a souhaité que les étudiants bénéficient de la prise en charge d'un deuxième passeport mobilité étudiant (PME) à 100% dès les vacances de Noël. Cette prise en charge qui, pour cette fin d'année 2023, s'effectuera uniquement sur la base d'un remboursement, s'adresse aux bacheliers de 2022 en Nouvelle-Calédonie.

Les Modalités d'accès :

Cette aide concerne uniquement les calédoniens :

- ayant obtenu leur bac en décembre 2022
- ayant bénéficié d'un Passeport Mobilité Etudiant dans le cadre d'un premier départ pour se rendre sur leur lieu d'études, en Hexagone, à l'occasion de la **rentrée universitaire 2023/2024**

Cette aide supplémentaire est valable **uniquement pour la première année d'études supérieures** et doit être utilisée **avant la fin de l'année universitaire 2023/2024**.

Elle est délivrée sous la forme de la **prise en charge à 100%** du billet aller-retour (lieu des études – Nouvelle Calédonie), **y compris pour les étudiants non boursiers**.

Pour les étudiants qui souhaitent bénéficier de ce billet aller-retour pour les **vacances de Noël**, la prise en charge se fera uniquement sous la forme d'un **remboursement**.

Pour les étudiants qui souhaitent conserver ce droit à un 2^{ème} billet aller-retour pour **l'utiliser à une autre période au cours de l'année universitaire 2023/2024, pendant les vacances scolaires ou dans le cadre d'un stage**, les modalités d'octroi seront communiquées ultérieurement.

Les Modalités de dépôt de la demande de remboursement :

- Le dépôt des demandes de remboursement sera ouvert du **10 au 31 janvier 2024**
- Les demandes devront être adressées au service La Continuité Territoriale
- **Les demandes de remboursement ne pourront être déposées que lorsque l'étudiant aura effectué son voyage aller-retour.**



**GROUPEMENT D'INTERÊT PUBLIC • FORMATION CADRES AVENIR
CONTINUITÉ TERRITORIALE - Service PASSEPORT MOBILITE**

Immeuble SCICAL • 16 rue d'Austerlitz • BP C5 - 98844 Nouméa cedex • Tel. (687) 26 56 30

E-mail : passport.mobilite@gipfca.nc / <http://www.gip-cadres-avenir.nc>